

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-12-18 / 01 - **Renonciation au droit de préemption urbain - information**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R.122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Monsieur Jean-Paul AUBERT, pour un bien cadastré AM 198, sis 54 rue Chanzy, au prix de 18 500,00 €
- Madame Elisabeth THOMAS épouse SERDET, pour un bien cadastré AR 199 et 200, sis 352 rue Charles Nicolas Bazin, au prix de 300 000,00 €
- Madame Josiane PACRAULT, pour un bien cadastré AR 110, sis lieudit Les Vignes Daniel, au prix de 500,00 €
- Madame Nadine FORTUNATO, pour un bien cadastré AT 108, sis 132 rue Jean Bouin, au prix de 125 000,00 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:55 +0100
Ref:20201222_110403_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-12-18 / **02** - **Décisions municipales - Information**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 :

N° 2020-06 : Fixation des tarifs des travaux réalisés par les services techniques

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:15 +0100
Ref:20201222_111208_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-12-18 / 03 - Remboursement de frais à un agent communal

L'agent responsable du périscolaire a payé directement divers articles destinés aux fêtes de fin d'année pour un montant de 44,51 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser cette somme à l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de rembourser la somme de 44,51 € à Madame Adeline VOIGNIER
- précise que les crédits sont prévus au budget 2020 de la Ville - article 6068-64

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:07 +0100
Ref:20201222_111401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / 04 - **Ouverture de crédits BP 2021**

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder, par délibération et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à des ouvertures de crédits d'investissement comme suit :

OPERATION	2021	OBJET
OP 97-2051-020	18 930,00 €	LOGICIELS JVS + POLICE + MAT INF COMMUNICATION
OP 122-2158-821	10 000,00 €	MOBILIER URBAIN
OP 130-2188-020	10 000,00 €	MATERIEL ST- CAMERA
OP 191-2315-822	100 000,00 €	ST MAURICE - GAMBETTA - FRAIRAIN - AV 3 COLAS-CHANTAIRE
OP 203-21311-020	120 000,00 €	FENETRES+16000 MO RESTO-CLOCHE 3-DIAG CANTINE 3 DEVIS HORS PREL
OP 208-2138-020	7 000,00 €	CONTRAT PLURIANUEL CHAUDIERES
OP 210-2128-820	15 000,00 €	ABRIS VELO
OPFI CHAP 45-458101-816	33 000,00 €	RD 166-FRAIRAIN ERDF MO
OPNI-20422-816	12 000,00 €	EXTENSION RESEAU FT CHEMIN DE LA TOURELLE
TOTAL	325 930,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent.
- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:30:58 +0100
Ref:20201222_111801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / **05 - Demande de subvention réhabilitation ancienne école de filles et aile de l'ancien collègue**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité a choisi de réhabiliter l'ancienne école de filles et une aile de l'ancien collègue.

Cette opération globale de rénovation énergétique permettra de réhabiliter le restaurant scolaire, les salles périscolaires et les salles des associations.

Le projet détaillé sera travaillé en commission scolaire et en commission des travaux mais il convient auparavant de mobiliser les financeurs.

Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les collectivités ou organismes potentiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de subvention auprès :
 - de l'Etat (DETR, DSIL,...)
 - de la Région Grand Est
 - du Conseil Départemental des Vosges

- à prendre en charge par la commune l'autofinancement imposé par les cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:24:42 +0100
Ref:20201222_115201_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Yves SEJOURNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / 06 - **Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors du vote des subventions aux associations et clubs, des subventions exceptionnelles avaient été sollicitées par certains. Les dossiers de ces derniers étant désormais aboutis, il convient donc d'y pourvoir.

Monsieur le Maire précise que ces montants seront réglés au début de l'année prochaine sur le budget 2021.

Ainsi, **après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins les non participations de Messieurs Jean-Luc FERRY, Stéphane RUBIGNY et Daniel SERDET**, donne son accord pour attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Association sportive du Collège	150,00 €
Association sportive du Lycée JB Vuillaume	150,00 €
Lift Club	200,00 €
MAD Handball	1500,00 €
USMH	1000,00 €
Pétanque Club	200,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:47 +0100
Ref:20201222_112001_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / 07 - **Complément à la délibération du 26 octobre 2020 portant recrutement d'un chef de projet**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération portant recrutement d'un chef de projet "Petites Villes de Demain" et explique qu'il convient d'y apporter quelques précisions.

Après avoir entendu les explications de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** la date d'effet du recrutement du chef de projet au 1^{er} janvier 2021
- **précise** que l'agent sera recruté sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, indice brut 403, à temps complet
- **précise** que les crédits seront prévus au budget 2021

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:23 +0100
Ref:20201222_113002_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / **08 - Convention Chemin de la Tourelle**

Le Maire informe l'assemblée délibérante que l'alimentation en téléphonie du Chemin de la Tourelle passe par la signature d'une convention tripartite avec le Département des Vosges et la société Orange.

En effet, la chambre qui se trouve sur l'emprise du collège est une chambre Orange qui comporte une servitude avec le Département. Cette propriété étant confirmée, Orange peut passer dans sa chambre pour y déployer son propre réseau téléphonique en cuivre. Les échanges qui ont eu lieu avec l'opérateur ont débouché sur cette hypothèse.

Dès lors, l'utilisation de la chambre du collège est possible :

- soit en simple remplacement de la chambre K2C du projet Orange,
- soit en utilisant également le réseau en amont, susceptible d'impliquer des travaux de renforcement des conduites et chambres sur l'emprise du collège et même sur le rue du Neuf Moulin.

Néanmoins, cette solution nécessite la signature d'une convention tripartite avec le Département des Vosges en charge du collège et la société Orange, et le maire sollicite donc de l'assemblée délibérante l'autorisation de parapher cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:30:50 +0100
Ref:20201222_113202_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 /09 - **Convention de coordination Police Municipale - Gendarmerie Nationale**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel SERDET, adjoint à la sécurité.

Ce dernier indique que la convention police municipale - gendarmerie datant de 2014 est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. Celle-ci détaille de manière précise les liens qui régissent les services de police municipale et de gendarmerie au quotidien.

Monsieur Daniel SERDET ajoute que cette convention est également visée et paraphée par le Procureur de la République. Il indique également que les dernières évolutions, notamment la vidéo-protection et les tournées en soirée de la police municipale, ont été prises en compte.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à parapher cette nouvelle convention police municipale-gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:30:19 +0100
Ref:20201222_113801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / 10 - **Convention avec la CCMD pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes ne disposent plus des services de l'Etat dans le cadre de l'application du droit des sols pour les communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants. Même si la Ville de MIRECOURT avait gardé cette compétence, elle avait décidé alors de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service urbanisme de la CCMD à compter de cette même date.

La convention signée à la date du 1^{er} juillet 2015 étant arrivée à échéance, Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer à nouveau cette dernière déléguant à l'intercommunalité les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui précise les conditions et délais de transmission et d'instruction des dossiers, les obligations réciproques en matière de classement, d'archivage et d'établissement des statistiques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire à compter du 1^{er} janvier 2021.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour une durée de cinq ans.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:30:42 +0100
Ref:20201222_114002_1-1-O
Signature numérique
le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2020	Séance du 18 décembre 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick
Affiché le : 21 décembre 2020	Absents : Madame SIMON Claudine Madame FROMAIGÉAT Christine
Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame CLEMENT Valérie à Madame BABOUHOT Nathalie Madame BAILLY Laurence à Madame CHIARAVALLI Danièle Monsieur WALTER Bruno à Monsieur SEJOURNE Yves Monsieur MALLERET Fabien à Monsieur RUGA Roland

Numéro : 2020-11-30 / **11 - Subventions "Itinéraires cyclables"**

Le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite développer la pratique du vélo et des mobilités douces dans la cité pour mieux répondre aux problématiques posées par la transition énergétique. Ainsi, dans la réhabilitation de la rue du Docteur Brahy et de la rue Sarron, une première pierre a été posée avec un espace dédié aux deux-roues non motorisés.

C'est pourquoi également la municipalité a jeté les bases d'un autre projet, en l'occurrence une liaison nord-sud dans la cité, permettant, entre autres, de relier le collège, le centre ville via la place Chantaire, le secteur de la zone Saint-Maurice et celui de l'avenue Victor Hugo.

Dans l'environnement prestigieux qui est le sien, le territoire de la commune de MIRECOURT se caractérise également par un important fonctionnement périurbain avec les communes voisines que sont MATTAINCOURT et POUSSAY sur cet axe nord-sud qui suit de près le Madon. De facto, la voiture individuelle occupe une place centrale dans les pratiques de mobilité des résidents. Celle-ci pénalise donc fortement les fonctions locales de la voirie. Ainsi, on observe néanmoins un partage défavorable de la voirie au désavantage des piétons et des cyclistes.

Dans ce même état d'esprit, la ville va entreprendre la pose d'abris-vélos sécurisés dans le cadre de l'opération "Alvéole".

On observe enfin un flux important de déplacements professionnels entre les communes de POUSSAY vers MATTAINCOURT via la Ville de MIRECOURT (et vice-et-versa), notamment parce que l'EHPAD du territoire est partagé sur deux sites (rue Germini et à Mattaincourt). Un axe passant donc, facilité par l'absence de déclivités.

Dernier point, l'émergence de la zone commerciale en périphérie de la ville génère des déplacements courts entre l'hyper centre et cette dernière, lesquels peuvent être facilement effectués à vélo. Il est à noter que le trottoir qui court le long de la RD 66 va faire l'objet de travaux de sécurisation dans la mesure où les vélos et les piétons vont être amenés à davantage le parcourir.

De plus, cet axe nord-sud serait la première pierre d'un réseau communal cyclable plus dense.

C'est pourquoi la municipalité de MIRECOURT souhaite encourager les mobilités actives le long de cet axe et permettre :

- de répondre à l'intérêt croissant des usagers utilisant les modes de déplacement doux
- favoriser un réseau cyclable complémentaire à l'usage de la voiture
- favoriser l'usage du vélo dans le cadre d'une politique cohérente de déplacements que ce soit pour les habitants ou les touristes

C'est pourquoi le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département dans le cadre du :

- Département "Itinéraires cyclables - Création et valorisation" à hauteur de 20% (8.860 €)
- DSIL 2020 (abondement de la loi de finances rectificative / Circulaire du 5 août 2020) à hauteur de 20% (17.720 €)

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SÉJOURNÉ



Yves SEJOURNE

YVES SEJOURNE
2020.12.22 17:29:00 +0100
Ref:20201222_114401_1-1-O
Signature numérique
le Maire